

RELEVÉ DE NOTES DE LA RENCONTRE REGIONALE DU SNP / REGION RHÔNE ALPES / PACA

Présents :

Président du SNP : Chris DUPOUX

Annecy : Ludovic RIBERON

Alpe d'Huez : Michel GEOFFREY, Jérôme NONET

Chambéry : Gilles LIETTI, Alexandre OLIVER

Courchevel : Didier BARIOZ, Nadège COUTTET

Grenoble : Benjamin AGNEL, David THIEVENT

La Rosière : Patrick ADIN

Megève : Renaud VIE, Gilles FOSSOUD

Méribel : Yann PESANDO, Alexis GOMANE

Morzine : Eric MERCIECA,

St-Gervais : Sacha CHARPENTIER

Valence : Pascal CHAZALLET, Christophe SCANIGLIA

Vaujany : Rémy BOEHLER

Remerciements aux représentants de Megève pour l'accueil de cette journée de rencontre régionale.

Déroulé de la journée :

- 1) Présentation du « Palais »
- 2) Responsabilité des directeurs d'établissement lors de l'organisation de manifestations sportives ou culturelles
- 3) Sécurité dans les équipements
- 4) Visite des infrastructures du « Palais »
- 5) Gestion des équipements et rôle du SNP

1 – Présentation du « Palais » de Megève

Intervention de Monsieur Gilles FOSSOUD, Directeur sportif au sein de la commune

Il explique que le bâtiment existe depuis 1967, et qu'il vient de subir une grosse rénovation avec l'ajout d'espaces :

- Balnéothérapie
- Espace Aqualudique
- Espace Cardio/musculation, fitness et diverses autres pratiques de la remise en forme (1200m²)
- Espace Escalade (300m² hauteur de 11 à 13m)
- Médiathèque
- Restauration

En plus des espaces déjà existants :

- Patinoire
- Piste de curling
- Tennis couverts
- Gymnase
- Salle de congrès

L'exploitation de la nouvelle structure a débuté en décembre 2016, sans période de tests préalable, une situation très intéressante, mais également tendue du fait de la grosse fréquentation liée au contexte climatique (manque de neige dans la station).

Il a été nécessaire de procéder à la réadaptation du fonctionnement en termes de tarifs et d'horaires.

2017 est une année test, mais les 2 mois 1/2 d'exploitation sont plutôt satisfaisants en ce qui concerne les recettes qui s'élèvent à environ 1 millions d'euros sur l'ensemble du bâtiment.

Un investissement de 42 millions d'euros a été réalisé, pour tenter de répondre aux attentes des touristes et des locaux.

Une deuxième tranche de travaux concerne les parties spectacles, congrès et gymnase.

En effet le souhait est de réhabiliter les espaces existants du gymnase et des tennis en salles de congrès et spectacle permettant d'accueillir sur une surface totale de 2400m² des séminaires et spectacles (1500 spectateurs), le volume des diverses salles pourrait accueillir de 120 à 480 personnes.

L'ancienne salle des congrès est imposante et de ce fait pourrait accueillir le futur gymnase.

Il y a sur la commune 2 établissements scolaires regroupant environ 900 élèves d'où le besoin de volumes modulables pour suivre les modes de pratiques sportives locales et touristiques. La commune tient à conserver son rôle social et local.

Un projet de 12 Millions d'Euros est à l'étude pour deux courts de tennis couverts.

Le poste de Directeur sportif a été créé il y a un an ½ (il n'y a pas de service des sports), ses missions sont :

- La gestion sportive des installations en coordination avec la Mairie
- La coordination des grands événements sportifs financés par la commune
- Le développement de certaines pratiques :
 - Sports de loisirs et extra-scolaire
 - Evolution des produits sport pour tous

Il y a 45 employés permanents sur « Le Palais » + 23 saisonniers hiver/été, ce qui représente une masse salariale d'environ 3,2 millions d'euros.

Auparavant, la structure juridique qui encadrait les activités du « Palais » était 100% communale, depuis le 1^{er} janvier 2017, passage à une gestion par budget annexe, cette solution a été préconisée par la cour des comptes.

Le budget du « Palais » est de 6 millions d'euros, soit ¼ du budget communal. 700.000 euros de budget d'investissement sont prévus pour 2017.

L'ensemble du bâtiment est ouvert à l'année, sauf la balnéo qui ferme du 1^{er} mai au 14 juin et durant la période automnale.

Le coût du chauffage au gaz est exorbitant en énergie mais aussi en ressources humaines. Il conviendra de trouver des sources d'économie pour trouver une cohérence.

Les calories générées par la patinoire sont déjà récupérées.

La prévision des recettes annuelles pour l'ensemble est de 2,5 millions d'euros, et le coût estimatif d'exploitation est de 3 millions d'euros.

La subvention de la collectivité est très importante.

Pas de gain en ce qui concerne la piscine et la patinoire, d'où l'intérêt des autres activités notamment de l'espace forme, pour diversifier les recettes.

Plurifonctionnalité pour diversifier l'offre de base.

L'objectif par espace n'est pas encore défini, projet d'affinage par contrôle d'accès.

Il y a actuellement une réflexion globale sur l'ensemble de la station pour créer de nouvelles recettes et attirer une nouvelle clientèle.

Pour information les remontées mécaniques étaient précédemment gérées par une SEM qui a été vendue en décembre 2015, la commune a conservée 8% des parts, le reste appartient à des organismes privés.

2 - Responsabilité des directeurs d'établissement lors de l'organisation de manifestations sportives ou culturelles

Intervention de Monsieur Eric MERCIECA, Directeur de la patinoire de Morzine, concernant la responsabilité des directeurs d'établissement lors de l'accueil du public pour des manifestations sportives et autres.

Monsieur MERCIECA explique avoir interpellé à plusieurs reprises la FFHG et son maire concernant le dépassement des jauges lors de l'accueil des spectateurs pour assister à des matches.

En ce qui concerne Morzine la capacité maximum de la patinoire pour l'accueil du public a avait été fixée à 1278 personnes, cette jauge était parfois plus que largement dépassée, jusqu'à atteindre 2000 spectateurs.

En 2015 la jauge a été relevée pour permettre l'accueil de 1600 personnes.

Lors d'un match de hockey, Monsieur MERCIECA a refusé de laisser rentrer des personnes, la capacité d'accueil de la patinoire étant plus que dépassée, une des personnes qui s'est vu refuser l'accès à pris une photo de la patinoire et l'a envoyé à la gendarmerie.

La police municipale est venue constater l'état de remplissage et Monsieur MERCIECA a été convoqué à la gendarmerie pour justifier ce dépassement de jauge.

Par la suite, il a été convoqué 4 fois en un an, et s'est vu reproché le délit de mise en danger du public, alors que cette situation était induite par la pression des élus qui intervenaient pour faire entrer toujours plus de monde.

Il a été convoqué au tribunal en octobre 2016 et en janvier 2017.

Au début, la commune de Morzine lui a apporté une aide juridique, mais aux vues de l'ampleur que prenaient les choses, elle lui a finalement fait savoir qu'il fallait qu'il se débrouille seul.

Les risques qu'il encourt pour le délit de non-assistance à personne en danger sont :

- 15.000 € d'amende
- 1 an d'emprisonnement
- Délit inscrit au casier judiciaire (volet 1 et 2) et cumulable

Le président du hockey Club Chamonix/Morzine a lui aussi été convoqué pour le même délit, mais les incidences n'ont pas été les mêmes, il a démissionné de ses fonctions.

Ce qu'il faut retenir de la gestion de crise :

a) L'isolement

On espère toujours qu'on va trouver un consensus, un arrangement, mais on se rend vite compte que l'on est seul pour assumer les faits, si cela devait vous arriver.

Intervention de Monsieur David Thievent de Grenoble, par ailleurs expert juridique :
« Sachez que l'envoi de courriers avec accusés de réception informant votre hiérarchie ou les entités concernées ne vous dédouanera pas de votre responsabilité, si ces courriers répétés restaient sans réponse il conviendrait de dénoncer de votre chef les faits à la gendarmerie et de faire procéder de la même manière à un constat de la situation par huissier. »

b) La relation avec les élus

Il faut :

- faire attention car il semblerait « que les lois ne sont pas les mêmes pour tout le monde, et que certaines non pas lieu d'être, dans certains endroits..... »
- Sensibiliser les élus à la nécessité de la formation SSIAP (Service Sécurité Incendie et Assistance à Personne) pour les établissements de 1^{ère} catégorie, elle permet au exploitant de s'assurer et de protéger le personnel (même si cela ne dédouane pas de certaines responsabilités en cas de problèmes)
- Service d'ordre obligatoire lors de manifestation, il faut définir les missions prioritaires, les clubs sont ouverts et sensible à cela.

- Ne pas être en conflit avec eux et continuer à les alerter, être à l'écoute.
- Pour toute demande d'augmentation de la jauge des établissements, il est nécessaire de faire appel à la commission de sécurité, cette dernière peut mettre jusqu'à 6 mois pour statuer, durant cette période, il ne faut pas se laisser infléchir par les élus.

c) La suite

Chacun d'entre nous a une épée de Damoclès au-dessus de la tête, cela peut arriver à n'importe qui, n'importe quand.

Comment vivre avec ce risque, comment gérer le quotidien ?

Passionné par son métier, Monsieur MERDIECA continuera quoiqu'il arrive, et ce malgré cet événement marquant et difficile à gérer et à œuvrer pour la sécurité des personnes et du personnel.

Monsieur BARIOZ, directeur de la patinoire de Courchevel, propose que les responsables d'équipements soient assurés en Responsabilité Civile par l'intermédiaire du Syndicat National des Patinoires, la souscription serait automatique au moment de l'adhésion.

Yann PESANDO, directeur de la patinoire de Méribel et secrétaire du SNP, précise que tous les assureurs n'ont pas la possibilité d'assurer un syndicat professionnel.

Il propose que le SNP devienne utile aux adhérents en formations, en informations et en protection.

Ce sujet sera abordé lors de la prochaine rencontre Nationale du Syndicat qui se déroulera à Chambéry du 22 au 24 mai prochain, et pourra bénéficier de l'expérience de Monsieur MERDIECA, combiné à d'autres interventions pour alerter les collègues et témoigner.

3 - Sûreté dans les équipements

Il faudrait des référents sécurité pour cultiver les relations avec les organismes concernés, pour sensibiliser et préconiser des outils permettant de sécuriser au mieux les établissements selon leur configuration personnelle.

Le président de la commission de sécurité et le préfet donnent un avis et sensibilisent le maire sur le fait que sa responsabilité est engagée en tant que propriétaire des infrastructures.

Monsieur Charpentier Sacha de la patinoire de Saint-Gervais, nous informe que dans sa commune, les élus souhaiteraient que les présidents des Clubs se substituent au personnel de la patinoire lors des entraînements, la responsabilité serait reportée sur ces derniers, et ce pour générer des économies.

Intervention de Monsieur David Thievent :

Etude de danger : « l'article MS 52 du code de la construction et de l'habitation stipule que le propriétaire et seul responsable et garant de la sécurité et ne peut pas déléguer à une association ».

« Se référer également au code de l'environnement concernant l'autorisation d'exploiter au titre de la sécurité quand l'établissement est classé ICPE (installation classée protection de l'environnement) avec autorisation délivrée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et au Code du sport : organisateur d'événements, ou spectacle, homologation, surveillance et secours. »

4- Visite guidée des divers espaces du « Palais »

Un énorme établissement de 33 000 m² d'équipements de détente, loisirs, spectacles et de sports



5 – Gestion des équipements et rôle du SNP

Intervention de Monsieur Yann PESANDO

Le SNP avance sur la question de la formation des techniciens glace en lien avec le centre de formation de FFSG. Nécessité d'avoir une formation avec délivrance d'un permis.

Concernant les fédérations, la coordination pour la rédaction d'un règlement sportif, participation active à une enquête lancée suite à l'accident de Dunkerque, comment évaluer les niveaux de risque dans les différentes patinoires.



Les directeurs de patinoire n'ont pas forcément de poids face à leur hiérarchie du fait de leur statut de « responsable de patinoire ». Fédérer, unir nos savoirs et partager nos expériences doit permettre de soutenir chacun des exploitant.

Une étude de gestion des patinoires et une étude sur les fréquentations a été animée et menée par notre stagiaire l'an passé, Lisa Mission et permet de faire une photographie du parc français de patinoires.

Se mutualiser pour obtenir des réponses, peser face à certaines décisions, faire évoluer les produits et process avec nos fournisseurs et être écouté par les professionnels du secteur.

Portage du risque de la politique sportive face à l'aménagement des territoires. Les patinoires sont des équipements énergivores, qui doit supporter les coûts dans le cadre des découpages territoriaux, communauté de communes ...

Il y a 150 patinoires en France, 95 adhèrent au SNP.

2017 est une année électorale pour le bureau du SNP, qui pour porter le syndicat demain, les candidatures sont ouvertes.

Possibilité de créer des commissions au sein du SNP :

- Sportive
- Communication
- Animations
- Sécurité.....

Remerciements sont données à nos hôtes et rendez-vous est donné pour les rencontres nationales qui se tiendront à Chambéry, du 22 au 24 mai 2017.

Yann Pesando
Secrétaire général du SNP